



MAIRIE DE DAMBENOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2013

Le Jeudi 4 juillet 2013, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur SOMMER Luc, Maire

Convocation du 27 juin 2013.

Présents : MMES Séverine BESTEIRO, Anny CHAILLET, Cathy MONNIN, Brigitte VILLANI, MM. Marcel GRABER Bernard NUSSBAUMER, Michel PAGE, Philippe POURCHET, Serge VOLLMER.

Absents excusés : Philippe ARMBRUSTER donne pouvoir à Luc SOMMER, Laurent JOLIVET (arrivé à 21 h 50)

Absents : MM. Romain PEGEOT, Guy TAQUARD

Secrétaire de séance : Séverine BESTEIRO

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Révision du PLU d'Allenjoie – Avis des communes voisines

DELIBERATIONS

1 – Aménagements Paysagers du Centre village – Attribution et autorisation de signer les marchés de travaux :

Le Maire rappelle qu'une procédure adaptée a été lancée pour les aménagements paysagers du centre village.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 7 mai 2013 et après négociations du 11 juin 2013, il est proposé au Conseil Municipal de retenir :

- la société EUROVIA / Lot 1 : VOIRIE – ASSAINISSEMENT

. tranche ferme pour un montant HT de 346 996,57 € soit 415 007,90 € TTC

. tranche conditionnelle N°1 pour un montant HT de 194 537,49 € soit 232 666,84 € TTC

. tranche conditionnelle N°2 pour un montant HT de 81 665,18 € soit 97 671,56 € TTC

- la société CEGELEC / Lot 2 : ECLAIRAGE

. tranche ferme pour un montant HT de 21 206,30 € soit 25 362,73 € TTC

. tranche conditionnelle N°1 pour un montant HT de 21 673,00 € soit 25 920,91 € TTC

. tranche conditionnelle N°2 pour un montant HT de 10 745,90 € soit 12 852,10 € TTC

- la société ISS Espaces Verts / Lot 3 : ESPACES VERTS

. tranche ferme pour un montant HT de 28 170,33 € soit 33 691,71 € TTC

. tranche conditionnelle N°1 pour un montant HT de 14 278,85 € soit 17 077,50 € TTC

. tranche conditionnelle N°2 pour un montant HT de 8 976,03 € soit 10 735,33 € TTC

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'attribuer les marchés aux entreprises précitées,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés aux conditions ci-dessus.

2 - Aménagements paysagers centre du village – Choix du coordonnateur SPS :

Dans le cadre de l'opération « Aménagements paysagers Centre Village » il est demandé au Maître d'ouvrage d'avoir un contrôleur hygiène et sécurité ayant respectivement pour principale mission de vérifier l'adéquation des travaux avec les normes et réglementation en vigueur et de garantir l'hygiène et la sécurité pendant les travaux.

La consultation pour les coordonnateurs SPS a été envoyée le 24 juin 2013. La remise des offres a été fixée au 1^{er} juillet 2013.

2 bureaux de contrôle technique ont remis une proposition pour la mission de coordonnateur SPS :

- Bureau Alpes Contrôle,
- DEKRA.

Au vu des rapports, le Conseil Municipal propose à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de retenir pour la mission de coordonnateur SPS, DEKRA Industrial SAS Agence Bourgogne Franche-Comté – 10 rue de Lirene 25480 ECOLE VALENTIN et d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant pour un montant total d'honoraires de 1912,50 € HT qui se décompose de la façon suivante :

- Phase conception : 450,00 € HT
- Phase réalisation -Tranche Ferme : 945,00 € HT
- Phase réalisation conception - Tranche Conditionnelle 1 : 258,75 € HT
- Phase réalisation – Tranche Conditionnelle 2 : 258,75 € HT

3 – Demande de subvention au SYDED pour le remplacement de luminaires :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des devis établis par la SARL Lumielec pour le remplacement de 20 lampadaires boules :

- chemin des Cerisiers,
- rue des Champs,
- rue des Boutons d'Or

par des luminaires Texto 70W/50W (avec abaissement de puissance 22 heures à 4 heures pour une économie de 55 % par luminaire) dont le montant global s'élève à 7384,00 € HT.

Il propose à l'assemblée d'adresser une demande de subvention auprès du SYDED.

Après avoir entendu, l'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- s'engage à réaliser et à financer ces travaux de remplacement pour 10 luminaires chemin des Cerisiers, 7 luminaires rue des Boutons d'Or et 3 luminaires rue des Champs - se prononce sur le plan de financement suivant :

- . fonds libres : 4120,27 €
- . subvention SYDED : 3263,73 €

- sollicite l'aide financière du SYDED au taux de 44,2 %,

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

4 – Demande de subvention au SYDED pour la création d'un éclairage public sur une nouvelle voie communale :

Dans le cadre de l'aménagement du cœur du village, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé la création d'un éclairage public sur une nouvelle voie communale.

Le devis CEGELEC s'élève à 20700,30 € HT pour les luminaires suivants :

- 3 candélabres simple feu 5M
- 3 candélabres double feux 5M

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de création d'un éclairage public de la nouvelle voie reliant la rue de la Mairie à la rue de Nommay et du parking associé dont le montant HT s'élève à 20700,30 € HT.

- se prononce sur le plan de financement suivant :

| | |
|----------------------|-----------|
| . fonds libres : | 6373,69 € |
| . subvention SYDED : | 9149,53 € |
| . subvention PMA : | 5175,08 € |

- sollicite l'aide financière du SYDED au taux de 44,2 %

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

5 – Décision modificative n°1 :

Détail des modifications à apporter sur le budget 2013 :

6 – Indemnité au comptable du Trésor :

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur FAIVRET François, comptable du Trésor a transmis, pour mandatement, le décompte de son indemnité de conseil de l'exercice 2013.

Cette indemnité est basée sur la moyenne des dépenses des exercices 2010-2011-2012. Elle est calculée suivant un décompte établi conformément aux dispositions règlementaires.

Le montant de cette indemnité est de 313,80 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, à la suite d'un vote qui donne les résultats suivants : 2 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions décide de ne pas attribuer d'indemnité de Conseil au comptable du Trésor pour l'année 2013.

7 – Révision du PLU d'Allenjoie – Avis des communes voisines :

Le Maire expose que la Commune d'Allenjoie a arrêté, par délibération en date du 15 mars 2013 son projet de Plan Local d'Urbanisme révisé, et qu'elle lui a envoyé par courrier, le 6 juin 2013, le dossier complet du PLU.

Aussi, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, la Commune d'Allenjoie doit consulter la Commune de Dambenois, en qualité de personne associée (commune voisine) pour avis.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme d'Allenjoie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Echange de terrain :

Concernant la future emprise par la Commune sur la parcelle n°197 Section AA sise impasse des Grands Vergers pour la création de la nouvelle voie, MM. MIGUEL souhaitent en échange un terrain communal situé au lieudit Bois des Salais d'une contenance de 9a 20 ca. Pour ce faire, le Conseil Municipal devra solliciter l'avis du service France Domaine. Le Cabinet RUEZ sera sollicité pour établir le devis estimatif concernant le bornage impasse des Grands Vergers

Remerciements :

Le Président de l'Athlétic Club de Châtenois remercie le conseil municipal pour son aide financière.

Parcelle AC n°61 :

Monsieur CURTI Jean-Marc souhaitait en début d'année, acquérir la parcelle de terrain communale jouxtant sa propriété. Après avoir consulté France Domaine, pour connaître la valeur vénale de cette parcelle, cadastrée section AC n°61 d'une contenance de 6a 39ca, le Conseil Municipal décide de garder ce terrain proche du plateau sportif pour les enfants des écoles (potager).

Illuminations de Noël :

Il a été soumis au Conseil Municipal 3 propositions de la SAS AECE dans le Doubs pour améliorer la décoration des arbres.

Haut Débit :

Suite à la réunion du 1^{er} juillet avec le SMAU (Syndicat Mixte Aire Urbaine) et les opérateurs (Alliance Connétic et Nordnet), il a été convenu que les élus prennent position sur les 3 possibilités évoquées pour la puissance du haut débit et ceci avant la réunion publique prévue en septembre.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de retenir :

- le relais du Fort Lachaux
et le satellite.

NEOLIA :

Réunion le 9 juillet à 18 h avec les élus pour valider le permis d'aménager.

FESTIVITES DU 13 JUILLET :

La liste des élus présents pour les préparatifs du 13 juillet sera transmise au Président du Club canin.

Le Maire se charge de prévenir la Gendarmerie de Bethoncourt.

MAISONS FLEURIES :

La date de passage du Jury est fixée au 15 juillet à 18 h 30.

Séance levée à 22 h 35

Le Maire,
Luc SOMMER